

La numismatique coloniale exige deux choses : la description des monnaies émises, appuyée des documents officiels en vertu desquels ces monnaies ont été créées, et la connaissance des faits historiques ou géographiques qui ont modifié successivement les droits de possession des colonies. C'est dans cet ordre d'idées que depuis longtemps nous avons conçu notre œuvre de vulgarisation et multiplié nos investigations pour assurer l'authenticité des émissions, la valeur des pièces et leur classement régulier. La tâche était assez ardue, on en conviendra, avec des points de départ aussi incertains que ceux qui nous sont parvenus jusqu'à ce jour.

Pour les monnaies coloniales frappées en France, nous avons recherché les Edits, Déclarations, Ordonnances et Arrêts rendus en Conseil